1. Motion pour que la Chambre se forme en comité général au sujet d'une ligne de télégraphe sous-marin entre le littoral canadien du Pacifique et l'Asie: débat sur icelle ajourné, 244. Reprise du débat; la Chambre se forme en comité, 294. 2 résolutions rapportées pourvoyant à l'incorporation, par lettres patentes, d'une compagnie pour établir la susdite ligne de télégraphe; adoptées; Bill présenté, 295. Voir infra, 2.

2. Bill à l'effet d'établir une ligne de télégraphe sous-marin entre le littoral canadien du Pacifique et l'Asie (M. Langevin), 295. Seconde lecture; en comité général; modifié, 316. L'ordre pour sa troisième lecture rescindé; le bill est renvoyé de nouveau au comité général et modifié de nouveau, 334.

Passé, 335. Par le Sénat, 387. S. R., 390. (44 Vict., c. 33.)
3. Bill prescrivant le serment que prêteront les employés des lignes de télégraphes sous le contrôle du gouvernement (M. McDonald, Pictou), 286. Seconde lecture; en comité général; le comité fait rapport de progrès, 335. En comité général de nouveau; bill modifié; passé (le titre changé en celui de "Acte à l'effet de prescrire la déclaration que feront les employés des lignes de télégraphes sous le contrôle du gouvernement et de pourvoir à la punition des opérateurs et employés de télégraphes qui dévoileront le contenu de certaines dépêches"), 363. Par le Sénat, 387. S. R., 390. (44 Vict., c. 26.)

Voir 272-273 des documents de la session.

TEMPÉRANCE:

 Bill à l'effet d'amender l'Acte de tempérance du Canada, 1878. (M. Boultbee), 180. Pétitions contre ce bill, 196. Motion pour sa seconde lecture; amendement pour la remettre à 6 mois, adopte, 205.

2. Pétition demandant que si l'acte de tempérance du Canada devient loi que des dispositions y soient insérées aux fins d'indemniser les propriétaires dont les immeubles auront baissé de valeur par suite de l'adoption du dit

acte, 261. 3. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte pour expliquer et amender de nouveau l'acte de tempérance du Canada 1878 et l'acte de 1879 qui l'amende, 291. Pétitions contre ce susdit acte, 352, 386. Voir Boissons enivrantes.

TEMPÉRANCE DU CANADA, Acte de :- Voir Tempérance.

Tentes boyales. Voir 178 des documents de la session.

TERRENEUVE. Voir 296 des documents de la session.

Terres fédérales:

Bill à l'effet d'amender les actes des terres fédérales (Sir J. A. Macdonald), 248. Seconde lecture; en comité général; modifié, 309. Motion pour troisième lecture; amendements pour le renvoyer de nouveau en comité général, 1° par M. Mills pour limiter l'étendue de terre à être vendue à une seule personne; 2º par M. Charlton, "que toutes les terres deront vendues, sujettes "à des conditions d'établissement réel," rejetés; 3° par M. Holton, "Que les "sections disponibles, portant des numéros pairs dans chaque township " seront concédées sur des conditions d'établissement réel," rejeté, 320; 46 par M. Blake, "Que le prix des terres fédérales vendues sans conditions "d'établissement, sera recouvrable en espèce à l'époque de la vente," rejeté; le bill lu une 3e fois et passé, 321. Par le Sénat avec modification; la Chambre concourt, 372. S. R., 390. (44 Vict., chap. 16). Voir 274, 293, 67 des documents de la session.